

La sanction royale au bill suivant: "Acte pour amender et étendre certaines dispositions d'un acte pour faciliter le partage des terres, tenements et héritages en certains cas dans le Bas-Canada." Pétitions renvoyées à des comités: Du Rév. Messire St. Germain, curé de la paroisse St. Laurent—des sœurs de Ste. Croix à St. Laurent—de Thomas C. Lee et autres, de Québec—de Louis comte, de Montréal—de V. P. W. Dorion et autres—et de John Clark et autres, de Montréal et lieux voisins. M. De Witt, du comité permanent sur les contingents, fait rapport que, dans l'opinion du comité, toutes les lettres, correspondances et papiers transmis par les membres et dont les frais de port doivent être portés au compte des contingents de cette chambre doivent passer par le bureau de la dite chambre—adopté sur division; Un message est reçu du conseil législatif, qui annonce l'adoption d'une adresse à sa majesté au sujet des loix de navigation, et accompagné d'une adresse à son excellence, la priant de la transmettre, et demande le concours de l'assemblée. Un bill intitulé, "Acte d'amnistie pleine et entière gracieusement accordé par sa majesté la Reine," est reçu du conseil, lu et passé; Sur motion de l'hon. M. Hincks, l'adresse à son excellence, réglée par le conseil, est adoptée, et un message est envoyé au conseil pour l'en informer. A continuer.

COPIE D'UNE DÉPÊCHE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Montréal, 15 juin 1848.

MILORD.—Il s'est répandu une rumeur dans cette province que la mesure pour modifier les lois de navigation, dont l'introduction a été accueillie ici par des acclamations unanimes, court risque d'échouer en parlement. Il est de mon devoir de déclarer à votre seigneurie que ce rapport a produit une sensation des plus pénibles. Le cultivateur canadien se présente maintenant comme suppliant devant la législature impériale, non pour demander une faveur, mais pour réclamer justice. Quelque vil que soit son attachement pour la mère-patrie et ses institutions, il ne peut concilier avec ses idées de justice, qu'après avoir enlevé toute protection à ses produits sur les marchés de la Grande-Bretagne, il soit encore assujéti à un droit différentiel hostile sous forme d'une loi pour la protection de la navigation. 2. Que le propriétaire de navires dans la Grande-Bretagne ne soit pas très-disposé à permettre aux étrangers de partager avec lui le commerce du St. Laurent, c'est ce qui est assez naturel. Mais il y a de trop fortes raisons de craindre, si l'on persévère dans le système actuel, que la masse des produits du Canada ne prenne la voie de New-York et Portland, ou même sous l'empire des lois actuelles, ils peuvent être transportés en Angleterre dans des vaisseaux américains ou britanniques, indifféremment. Je n'insisterai pas sur les dangers et les inconvénients nombreux qu'entraînerait inévitablement un pareil état de choses. Il suffit pour moi de remarquer qu'il rendrait illusoire le monopole promis au propriétaire de navires britanniques.

3. D'un autre côté, si les avantages naturels et acquis qu'offre la navigation du St. Laurent, recevaient leur plein et entier développement en adoptant un système de fret bas et modique, résultant de l'abolition des restrictions, il est probable non seulement que les produits du Canada, mais encore grande partie de ceux des états de l'ouest de l'union, prendraient la voie de Québec et de Montréal. Il n'est guère possible de douter que les navires britanniques, à l'aide des relations commerciales établies depuis longtemps, n'accapassent une part considérable de ce commerce considérable et toujours croissant.

Je ne saurais employer un langage assez fort pour exprimer toute l'anxiété que je ressens, sous le poids de la responsabilité qui s'attache à la charge importante qui m'a été confiée par Sa Majesté, de voir la politique libérale du gouvernement de Sa Majesté, relativement aux lois de navigation, recevoir la sanction du parlement. Les habitants du Canada sont animés des meilleurs sentiments envers l'Angleterre. Ils sont bien convaincus que la constitution de leurs ancêtres, dont l'intention du gouvernement impérial est de leur laisser la jouissance sans réserve ni restriction, leur accorde au moins une aussi grande somme de liberté réelle et de bonheur social que celle qu'ils pourraient rencontrer sous aucune forme de gouvernement inventée par le génie de l'homme. Je suis persuadé, si l'on persévère dans la politique sage et généreuse qu'on a récemment adoptée envers le Canada, que la liaison entre cette province et la mère-patrie devra produire plus de bien et d'avantage à l'un et l'autre qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour. Je déplore donc vivement, que, tout en essayant d'assurer un monopole à une classe utile et méritoire de nos concitoyens, tentative futile, comme je suis porté à le croire, en ce qui regarde le St. Laurent, on laissât subsister sur le livre des statuts britanniques des dispositions qui sembleraient mettre les intérêts des colons en opposition avec les serments que leur dicte à la fois leurs devoirs et leur affection.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE. Au Très-Honorable Comte Grey, etc.

ARRIVÉE DU CANADA.

Le steamer Canada est arrivé à New-York le 29 ultimo, ainsi que le steamer United States, qui avait à son bord une cargaison de marchandises de soie et de coton évaluées à 2,500,000 francs, outre 52 passagers et la malade anglaise. Le CHOLÉRA avait augmenté d'intensité à Londres et en Écosse, et s'était déclaré en Irlande. A Londres, sur 6505 cas qu'il y a eu depuis le commencement de la maladie, il y en a eu 2945 de funestes. En Pologne, le nombre total des cas a été de 51214; 23560 ont été funestes.—En France, il y a eu un remanement ministériel. De Malleville a été remplacé par Léon Faucher; Lacrosse est nommé ministre des travaux publics, et Bixio a résigné son portefeuille de l'Agriculture et du commerce. On paraît croire que l'Assemblée Nationale sera dissoute le 13 avril, suite de quoi on redoute quelque collision entre elle et Louis Napoléon. L'opinion publique est en faveur de la dissolution. En Irlande, les incendies et les meurtres continuent.—Le Pape est toujours à Gaëte. Le télégraphe dit qu'il y a une mésintelligence entre Sa Sainteté et les Cardinaux. On dit que les puissances catholiques de l'Europe vont s'interposer pour rétablir Pie IX sur son trône à Rome.—En Autriche, les Impériaux continuent à triompher.—La guerre est imminente dans le nord de l'Italie.—La fleur, les grains et les cotons ont subi une baisse en Angleterre.

Nous n'avons pas le temps de continuer à relever toutes les subtilités de notre confrère de l'Ami de la Religion de Québec. Nous nous contenterons de lui dire:

1°. Que nous nous en tenons à ce que nous avons dit.

2°. Que cette cette compagnie fort célèbre, que l'Ami attaque indirectement, mérite tous les respects des catholiques et à plus forte raison de M. le rédacteur quel qu'il soit de l'Ami de la Religion de Québec; que l'Ami se trompe si, en parlant de cette célèbre compagnie, il veut désigner la société à laquelle serait lié notre excellent collaborateur.

3°. Que nous regrettons sincèrement la publication de l'extrait que l'Ami donne d'une lettre qu'il dit avoir été adressée à M. Parent par un prêtre. Sans doute que ce membre du clergé serait bien mortifié de voir son nom au bas des quelques lignes que publie l'Ami.

4°. Qu'à l'appui de ce que nous avons dit, nous donnerons mardi une lettre d'un prêtre du diocèse de Québec, laissant à l'Ami de la Religion le monopole des injures qu'il nous adresse ainsi qu'à notre collaborateur, et du mépris qu'il montre pour les trois messieurs du clergé dont nous avons fait connaître dernièrement les sentiments au sujet de la lecture de M. Parent.

Mardi, à 3 1/2 heures, S. E. le Gouverneur Général s'est rendu au Conseil Législatif, où elle a fait mander l'Assemblée Législative; et les deux Chambres étant réunies, il lui a plu sanctionner le "Bill pour le partage des terres dans le B. C."

Hier, S. E. le gouverneur-général s'est rendu au Conseil Législatif, où, en présence des deux Chambres, elle a donné la sanction royale au bill d'amnistie.

M. J. Chabot, M. P. P., retenu à Québec pour affaires importantes, est arrivé en cette ville mardi, et a paru en chambre le même jour.

Le Barreau de Québec s'est assemblée ces jours derniers et a nommé un Comité pour examiner le nouveau Bill de Judicature, et faire rapport le 15 courant à une assemblée de tout le Barreau.

Nous avons reçu hier le projet de "bill pour amender les lois relatives aux Cours de juridiction civile, en première instance dans le Bas-Canada." Ce projet de bill n'a pas moins de 80 pages.

Comme nos lecteurs le verront dans les affaires de routine, la Chambre a décidé, qu'à compter de lundi prochain elle commencerait à siéger à 10 heures du matin, et ne siégerait pas au-delà de 6 heures du soir. C'est un meilleur mode qui, nous pensons, satisfait tout le monde. D'ailleurs il n'y aura pas de séances le mercredi et le samedi.

Hier soir, à une question faite en chambre par le Dr. Davignon, l'hon. M. Lafontaine a répondu que ce n'est pas l'intention du ministre d'introduire durant cette session de mesure relativement au paiement des dettes des ci-devant conseils de districts.

A des interpellations de M. Chauveau, M. Hincks a répondu que, dans l'état actuel des finances de la province, le gouvernement ne pourrait pas proposer une allocation pour des bassins à Québec, non plus que pour un chemin entre le comté de Québec et le Lac St. Jean; que, quant au chemin de fer d'Halifax, le gouvernement ne pourrait rien proposer, avant d'avoir clos sa correspondance à ce sujet avec le Gouvernement Impérial.

A d'autres questions de M. Chauveau, M. Lafontaine a répondu que le gouvernement ne se proposait pas d'introduire durant cette session de bill nouveau pour faire le recensement dans le Bas-Canada, ni pour employer les revenus des biens des Jésuites à d'autres fins que celles auxquelles ils sont employés en ce moment.

M. Chauveau a fait nommer hier soir, au parlement, un comité spécial pour s'enquérir des causes de l'émigration du Bas-Canada, etc. Le comité est composé de MM. Papineau, Portier, Lenoir, Watts, Taché, Christie, Davignon et Chauveau.

M. Laurin a fait motion et il a été résolu de présenter une adresse à S. E., au sujet de la quantité de bois de construction qui a été exporté de Québec, en 1848.

L'honorable M. Merritt proposera ce soir dans un comité de toute la Chambre, la résolution suivante:—Qu'il est expédient de pourvoir à la libre entrée de tous grains et farines de toutes espèces, végétaux, fruits, graines de semence, animaux vivants, cuirs verts, laines, beurres, fromages, suifs, cornes, chairs salées et fraîches, mines de toutes espèces de métaux, alkalis, bois de construction, douves, bois de toutes espèces, du crû ou du produit des Etats-Unis de l'Amérique, au Canada, lorsque de semblables objets du crû ou du produit du Canada seront admis, sans payer aucuns droits, dans les Etats-Unis.

Le Globe de Toronto rapporte que le Magnét de Barrio vient de se déclarer en faveur du ministère actuel.

Mercredi matin, à 5 heures, le feu s'est déclaré sur la rue Craig près la rue de Bleury, et a consumé une dizaine de maisons; on ne sait comment le feu a pris. L'Assurance Mutuelle souffre une perte de £325.

Le Parlement de la Nouvelle-Ecosse s'est ouvert le 15 janvier. On pense que le ministère aura dans les deux chambres une très-forte majorité.

Des nouvelles de la petite République de Libéria font craindre que la guerre ne se déclare entre le gouvernement et les Indigènes, à cause de quelques meurtres commis par ceux-ci, et dont ils ne veulent pas livrer les auteurs.

Des nouvelles d'Haïti nous apprennent que le gouvernement venait d'envoyer 4500 hommes contre la ville de St. Domingue.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent un peu aux affaires publiques, liront avec intérêt les affaires de routine que nous publions dans chaque numéro. Nous en retranchons tout ce qui ne regarde pas les Bas-Canadiens.

Nous accusons réception du premier numéro du second volume du Journal d'Education, du Haut-Canada. Le format de ce numéro est double du précédent, et renferme une foule d'articles éditoriaux et autres, qui sont très-intéressants et fort utiles. Le Journal est aussi illustré de quatre planches sur bois très-bien exécutées. Nous ne doutons pas que ce journal ne rencontre un grand encouragement surtout dans la population anglaise. Le prix n'en est que de cinq chelins par année.—S'adresser franco à J. H. Lawrence, Toronto.

Nous voyons par le Journal d'Education du H. C. que S. E. Lord Elgin vient de fonder pour l'École Normale du H. C. deux doubles prix, un de £5 et un autre de £3, à l'expiration de chaque six mois. Ces deux prix sont destinés (au bout de chaque six mois) aux deux élèves qui subiront le meilleur examen sur l'agriculture. C'est là un noble exemple que donne Lord Elgin pour l'encouragement de l'agriculture; espérons qu'il sera imité par quelques-uns de nos compatriotes.

Nous avons reçu hier de M. Belle-Isle, prêtre de Québec, une copie de l'Almanach Métropolitain de Québec pour 1849; nous lui en offrons nos remerciements. Cet Almanach est un pamphlet de 108 pages in-12, et renferme une foule de renseignements fort intéressants. Nous ne doutons nullement qu'il ne se détache un grand nombre d'exemplaires de cet intéressant petit ouvrage.—Voir l'annonce.

Le temps a été au froid depuis le commencement de la semaine; hier, il a neigé toute la journée.

Mercredi, le Pont de glace était arrêté devant la ville de Québec.

Nous lisons dans le No. du 15 courant du Canada Temperance Advocate l'extrait suivant d'une lettre de M. Cliniquy: "Je suis heureux, dit-il, de pouvoir vous donner les noms de nouveaux abonnés à l'Advocate, et j'espère que cette publication sera soutenue mieux qu'auparavant.—La tempérance continue à faire de rapides progrès, et entre bien profondément dans les habitudes et les actes de nos chers et bons Canadiens. Entre le 10 et le 20 décembre, j'ai eu la consolation de voir plus de 1500 personnes à Montréal se joindre à la cause de la tempérance. Je crois que je n'exagère pas, lorsque je dis que, durant huit mois, pas moins de 50000 Canadiens se sont enrôlés sous la glorieuse bannière, la bannière chrétienne de la tempérance; et rien n'est plus admirable que de voir avec quelle fermeté ils persévèrent dans leur bonne résolution."

Le Witness dit: "Nous apprenons que MM. Savage et Cie. de cette ville se sont procuré de Boston un appareil des plus perfectionnés pour couper et enlever la glace. Par ce moyen, ils peuvent la tailler par grands blocs et cela en peu de temps, moyennant des frais bien moindres qu'auparavant, et la glace est parfaitement solide et se conserve bien mieux que sous l'ancienne méthode. M. Savage dit qu'il pourrait charger de glace le vaisseau qui est en hivernement un peu plus bas que Montréal, et cela avec économie et promptitude, puisqu'il ne prendrait que 10 jours à lui donner une cargaison, qui en serait une bien bonne. Quel sera en Canada le premier marchand qui commencera le commerce de glace? C'est une production ingénieuse, qui n'a pas besoin de protection, et qui, pour la quantité et la qualité, peut défier toute compétition."

M. l'Éditeur,

Le but de votre journal me fera trouver grâce pour les quelques lignes que je vous adresse, au sujet de la cérémonie qui a eu lieu dimanche dernier à la chapelle St. Pierre, rue Visitation de cette ville, je veux dire la bénédiction d'une cloche, produit des souscriptions généreuses des paroissiens ou habitants de ce quartier. Au milieu d'une affluence nombreuse de fidèles qui s'empressaient dans les limites de ce lieu destiné temporairement au culte de notre sainte religion, le vénérable pasteur de ce diocèse a célébré l'office, tandis que Messire Pellissier, un des sulpiciens de cette ville, avec sa parole éloquent, développait l'explication et les motifs de la cérémonie. Les habitants de ce quartier conserveront un long souvenir de cette solennité, qui vient d'assurer l'établissement en milieu d'eux de moyens si propres à promouvoir leur intérêts spirituels, c'est-à-dire du ministère des RR. PP. Oblats, dont le zèle et la charité ne peuvent être égaux que par celui de notre pasteur et des révérends sulpiciens; et leurs concours dans cette circonstance est un sûr garant de la stabilité de cette œuvre et ne sera qu'accroître la reconnaissance qui leur est due pour tous leurs bienfaits.

UN SPECTATEUR. Montréal, 2 février 1849.

DE TOUT UN PEU.

AVOCATS.—Sont nommés avocats pour le Bas-Canada; H. A. P. Holland et L. D. R. Cotrel, Eers.

ARPEUTEURS.—Sont nommés Arpeuteurs pour le Bas-Canada; J. B. O. Legendre et W. Smith, gentils-hommes.

JUGES DE PAIX.—Sont nommés juges de Paix pour le District de Trois-Rivières; G. A. Bourgeois, N. H. Desjardis, L. C. Brassard, J. C. Bourgeois, J. U. Poirier, P. N. Chaillet et N. Mailhot, Eers.

DÉBENTURES.—Le 26 courant, il avait été émis pour £220182 de débentures, il y en avait encore en circulation pour £90387, il en était resté pour £129795.

DES MOTS.—Les hommes politiques sont partout en butte au soupçon et au sarcasme. En Canada on leur applique le mot anglais "chisel" dans les Etats-Unis le mot steele, et au Nouveau-Brunswick, le mot mizzle.

LE CANADA.—Un journal de Philadelphie disait ces jours passés que la dette du Canada s'élevait aujourd'hui à six millions de piastres. Que va-t-il devenir, ajoutait-il, avec un revenu décroissant et un peuple mécontent! Un journal de Hartford porte le montant de notre dette à quatorze millions de piastres. Ils laissent entre eux un milieu assez large, ils n'ont pas puisé aux mêmes sources.

ECONOMIE.—Le conseil Municipal de Québec vient de décider de réduire les salaires de ses officiers.

CRIMES.—Par un tableau du chef de Police de Québec, nous voyons qu'en 1848 il y a eu à Québec 3758 crimes ou offenses, faisant 108 de moins que l'année précédente.

DEPART.—Nous voyons que l'Europa, à son dernier voyage pour l'Europe, avait à son bord M. et Mad. George Elder, de cette ville. Ils s'en vont résider en Australie, où, dit la Gazette de Montréal, ils ont des parents.

CONFIRMATION, &c.—Mgr. Purcell, Evêque de Cincinnati le 31 décembre administra dans sa Cathédrale le sacrement de confirmation à onze cent hommes, sans compter plusieurs centaines de femmes et enfants qui avaient reçu le même sacrement le jour de St. Etienne. Quelques temps auparavant, le R. P. Weninger, de la Société de Jésus, avait prêché une retraite dans la même ville, et 4600 personnes s'étaient approchées des sacrements. Ajoutons qu'en 1848, il y a eu à Cincinnati 2578 baptêmes, 959 mariages et 1433 décès dans la population catholique, faisant 349 baptêmes, 234 mariages et 392 décès de plus qu'en 1847.

UNE VISITE PASTORALE.—Mgr. l'Evêque de Louisville vient de visiter une partie de son diocèse, c'est à dire 14 congrégations. Il y a rencontré 617 familles; il y a administré l'Eucharistie à 1647 personnes, outre 289 premières communions; il y a donné la confirmation à 711 personnes et a reçu l'abjuration de 52 convertis.

EGLISE.—Nous apprenons du Freeman's Journal de N. Y. qu'il se construit en ce moment une nouvelle Eglise Catholique à Waterford, Diocèse d'Albany. Cette église ne doit avoir que 57 pieds sur 45, elle coûtera \$4000. A Waterford, il se trouve environ 70 familles de catholiques, qui sont dans une condition aisée et respectable.

SYDNEY.—A Port Phillip, le gouvernement anglais a fait un octroi de deux acres de terre pour l'emplacement d'une Eglise catholique. Mais Mgr. Murphy l'a refusé, car c'est un octroi fait sous le nouveau "Church Act"; le peuple est décidé à suivre l'exemple de son chef.

ERRATA.—En tête du dernier article sur "les Récollets en Canada," il devait y avoir: "Voir le numéro du 2 janvier," dans lequel se trouve la partie de l'article qui précède immédiatement celle insérée mardi.—Le chiffre du dernier numéro aurait dû être 40 au lieu de 30.—Nos lecteurs voudront bien pardonner ces incorrections, en raison de la presse d'ouvrage qu'ont eu tout dernièrement nos typographes.

NAISSANCES.

En cette ville samedi dernier, le 27 janvier, la Dame de G. E. Cartier, Ec. a mis au monde une fille.

A Québec, le 29 janvier, la dame de M. Stanislas Drapeau, imprimeur, et propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A Hamilton, le 22 janvier, demoiselle Flatt, sœur de feu l'hon. J. Hunt de Chamblay, à 82 ans.

A Montréal, le 24, Demoiselle P. M. Smith, fille de John Smith, Ec., à 19 ans.

En cette ville, le 27 janvier, à l'âge avancé de 73 ans et 4 mois, Dame Elizabeth Dunn, veuve de feu Edward Armstrong, Ec., en son vivant Maître du Havre de Montréal. Ses restes mortels ont été transportés à Sorel pour y être inhumés.

Le 29, à l'âge de 21 jours, Cyprien-Charles-Alfred, enfant de M. Cyprien Bertrand, typographe.

A Frédéricshurg, E. U. le 20 janvier, D. Hale, Ec., éditeur du Journal of Commerce de New-York.

En cette ville, subitement, le 26, M. F. X. D'Aubreville âgé de 43 ans.

ALMANACH METROPOLITAIN POUR 1849

(GRAND IN-12 DE 108 PAGES.) CONTENANT la liste du Clergé des Diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-Ouest, d'Halifax, Arichat, Charlottetown, Frédéricshurg, Terrebonne et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses;

AVEC L'Épiscopat de France et des Etats-Unis.

Sera à vendre, la semaine prochaine, à la librairie d'E. R. FABRE et Cie.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage à l'Évêché.

PAIX: 1c. 3d. Montréal, 2 février 1849.

Chemin de Fer

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil, à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi, quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 3 heures P. M. Le et après le 21 courant, les chars quitteront St. Hyacinthe, à 6 heures A. M., Longueuil, à 9 heures A. M., do à 2 heures P. M., do à 4 heures P. M. Les dimanches, les chars quitteront Longueuil à 8 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à 9 heures A. M., quitteront St. Hyacinthe 3 heures, et arriveront à Longueuil à 11 P. M.

Tarif des Passagers. Table with columns for destinations (Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, Du Terminus de la Compagnie sur le St. Hyacinthe, etc.) and prices for 1st and 2nd classes.

Il a été de plus pris des arrangements avec MM. McLéan et Wright, propriétaires d'Omibus, pour que, tant que l'état de la glace permettra la traversée du fleuve, ils fassent partir des voitures suffisantes aux besoins du public, de l'Hôtel Ottawa, grande rue St. Jacques, une heure avant le départ des chars; ces voitures arrêteront à différents hôtels sur la route, en finissant par l'Hôtel Donegana, pour être au départ et à l'arrivée des chars allant de ou à Longueuil. Le prix pour chaque voyage sera de 15 sous. N. B.—Les paquets, biens adressés, seront transportés et délivrés par la même voie, dans aucune partie de la ville, à des prix proportionnés à leur volume et leur poids. Pour le tarif du fret, et toutes les particularités qui y ont rapport, on réfère respectueusement aux tableaux de la Compagnie, qui contiennent tous les détails, et sont déposés aux différentes stations de la Compagnie, et dans les Chambres de Nouvelles, et les différents hôtels de la ville et ailleurs. Par Ordre, THOMAS STERN, Secrétaire.